

CP - Point de situation du centre de vaccination de Colmar

La Ville de Colmar et Colmar Agglomération poursuivent la campagne de vaccination au Parc des Expositions de Colmar. Dès la semaine prochaine, 550 doses supplémentaires permettront de poursuivre la vaccination des personnes âgées de 75 ans et + ou atteintes de certaines maladies avec un certificat d'éligibilité établi par le médecin.

Ainsi, de nouveaux créneaux sont régulièrement ouverts pour une prise de rendez-vous par le biais de "Santé.fr", en fonction des dotations en vaccins annoncées par l'Etat.

Dans le même temps, va également commencer le **rappel des vaccinations débutées il y a 4 semaines**, le 18 janvier dernier, à hauteur de 900 injections par semaine.

En parallèle, l'arrivée du vaccin de la société **Astrazeneca** permet la vaccination depuis plusieurs jours des **professionnels de la santé de moins de 65 ans**. Tous les professionnels du secteur de la santé sont concernés : médecins, dentistes, pharmaciens, infirmiers, assistantes dentaires, secrétaires médicales, etc. Ces professionnels sont informés par le biais des circuits professionnels. **La dotation est de 300 doses par semaine.**

Le centre de vaccination de Colmar monte ainsi en charge et réalisera 1 800 vaccinations par semaine ; 2 200 sont prévues pour la seconde semaine de mars.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique que le vaccin Astrazeneca (dont le rappel doit être effectué entre 9 et 12 semaines après la première injection) sera disponible dans les officines à partir du mois de mars.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr